

Délibération n°2021-50

Relative au rapport d'activité 2020 de l'exploitant de l'aéroport de Merville-Calonne

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 5 novembre 2021, réuni le 17 novembre 2021 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président en formation ne comprenant que les délégués des adhérents ayant choisi la compétence territoriale « aéroport de Merville »,

Sont présent(e)s :

Monsieur Christophe COULON, Monsieur Yvan HUTCHINSON avec le pouvoir de Monsieur Bernard GERARD, Madame Samira HERIZI, Monsieur Joël DUYCK avec le pouvoir de Monsieur Jacques HURLUS.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Luc FOUTRY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Jacques HURLUS.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis HOUSET.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3,

Vu le rapport d'activité de l'aéroport de Merville-Calonne pour l'année 2020 adressé aux membres du Comité syndical à l'appui de l'invitation et sa présentation en séance ce jour,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) réunie le 10 novembre 2021,

Vu les interventions des délégués concernés lors de la réunion du Comité syndical,

PREND ACTE

Du rapport d'activité de l'exploitant de l'aéroport de Merville-Calonne pour l'année 2020.

Votes pour : 6
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 24/11/2021
Qualité : PRÉSIDENT



Christophe COULON
Président du SMALIM